



Commune de Plouguerneau  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 mars 2016  
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	23
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 26 février 2016

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le jeudi 3 mars 2016 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

**SECRETARE DE SEANCE :** JEAN-LUC KERDONCUFF élu à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS :** Yannig ROBIN - Andrew LINCOLN - Marie-Pierre CABON - Pierre APPRIOU - Nathalie VIGOUROUX - Yannik BIGOUIN - Jean-Yves GUEGUEN - Jean-Luc KERDONCUFF - Jean-Claude MERDY - Cécile TRIVIDIC - Isabelle BLOAS DEWU - Elisabeth TINEVEZ - Christophe DELANOE - Aude DUNIAU-SMITH - Marcel LE DALL - Audrey COUSQUER - Naïg ETIENNE - Alain ROMÉY - Céline TANGUY-FÉGEANT - Amélie CHARTON - Jean-Robert DANIEL - Lydie GOURLAY - Lédie LE HIR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Elisabeth LE BIHAN	Procuration à	Cécile TRIVIDIC
Jean-Paul LE GALL	Procuration à	Elisabeth TINEVEZ
Philippe CARIOU	Procuration à	Yannik BIGOUIN
Fabienne BRITES	Procuration à	Marie-Pierre CABON
Jacques HENNEBELLE	Procuration à	Alain ROMÉY
Anaïs THERASSE	Procuration à	Amélie CHARTON

**-Ouverture de la séance du conseil à 20h41 -**

🗨️ **Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2016, approuvé à l'unanimité (29 voix)**

**P. Appriou :** Juste une remarque, dernière page, je ne pense pas que ça soit Philippe CARIOU qui soit intervenu.

**M. Le Maire :** D'accord, donc remplacer Philippe CARIOU par Pierre APPRIOU.

**L. Le Hir :** Juste avant de passer à l'ordre du jour, je m'étonnais de l'absence dans cet ordre du jour de la crise agricole et de motions qui ont été faites dans beaucoup de communes ou de collectivités. Ça, c'était ma première interrogation par rapport à l'ordre du jour. Et donc, dans la mesure où nous avons une déléguée à l'agriculture dans le Conseil municipal, je voulais savoir si, au niveau de cette crise, elle avait eu des réunions avec les agriculteurs de la commune, avoir quelque chose là-dessus parce que c'est quand même important sur notre commune et c'est vraiment une crise très profonde en ce moment.

**M. Le Maire :** Ça c'est une question qui s'est posée donc si vous le souhaitez, il peut y avoir un temps officiel sur ce sujet-là. Ce qui me paraissait important pour nous c'est d'avancer de manière très pratique sur ces questions-là et c'est un peu l'esprit du rendez-vous qui est proposé le 10 mars sur les métiers de l'agriculture et il faut savoir que cette délibération nous a été proposée aussi dans le cadre du Conseil communautaire, qui était tout à fait équilibrée et qui a remporté l'adhésion de l'ensemble des conseillers communautaires.

**I. Bloas-Dewu :** Effectivement, on en a discuté entre nous. Moi, j'ai été interpellée par peu de personnes, deux-trois personnes, sur est-ce qu'on envisageait de faire quelque chose ou pas ? On s'est dit : il y a eu déjà une action au niveau du Conseil communautaire, qu'est-ce que nous on peut faire concrètement au niveau du Conseil municipal ? Il y a peu de choses en fait sauf à montrer notre soutien. On a déjà, l'année dernière, commencé à travailler, comme le disait Audrey tout à l'heure, sur l'approvisionnement local, pas forcément en direct avec les producteurs mais veiller à ce que les produits des coopératives, par exemple Even, La Sill ou autres, soient des produits qui soient achetés pour la cantine municipale. C'était déjà une première approche. Et il se trouvait qu'on avait lancé cette idée d'une semaine à thème sur l'agriculture, qui est la semaine prochaine. Donc, il y va y avoir une exposition ici sur les métiers de l'agriculture et la soirée à thème du jeudi. Faire autre chose, ça aurait été purement politique entre guillemets, sans apporter grand chose de plus, et on a communiqué auprès des agriculteurs et des gens qui sont dans le secteur agricole pour qu'ils puissent aussi



**Annexes :**

- Convention pour la visite du phare modifiée en son article 8
- Comparaison des tarifs de visite d'autres phares

**L. Gourlay :** J'avais deux remarques à faire, je n'en ai plus qu'une puisque que je viens de voir que vous avez corrigé la convention qui comptait une anomalie. La deuxième sur la délibération, cette délibération n'a pas été vue en commission Travaux contrairement à ce qui est inscrit.

**Y. Bigouin :** Lydie, vous êtes très pertinente mais là, vous avez oublié que la convention n'est pas juste puisqu'en première page, il y a une erreur donc je vous demande de la rectifier vous même. Ce n'est pas Jacques LALOUEUR bien entendu qui est président mais c'est Jean-Pierre HERRIEN et Bernard PRIGENT.

**L. Gourlay :** C'est ce que je viens de dire, ça vient d'être rectifié...

**Y. Bigouin :** Très bien.

**L. Gourlay :** En attendant ça n'a pas été vu en commission Travaux non plus.

**M. Le Maire :** Ça a été vu en commission Culture. Est-ce que ce type de délibération doit passer dans plusieurs commissions ?

**L. Gourlay :** Non mais c'était mis dans la délibération.

**M. Le Maire :** Donc, il s'agit juste d'une modification du document. Rien de grave.

**L. Le Hir :** J'avais une autre petite question. Sur la convention, on parle de la convention signée avec la DIRM NA-MO mais du coup, il n'y a pas les dates, elle a été signée cette convention ? Est ce que c'est une nouvelle convention ou est-ce qu'il fallait juste faire un avenant sur l'article 8 au niveau des tarifs ? Parce que là on repart avec une convention à la date de 2014. Donc, on va signer en 2016 une convention qui a été faite en 2014 sans dire qu'on annule ou qu'on remplace l'ancienne. J'avais un peu de mal à positionner cette nouvelle convention par rapport à l'ancienne. Est-ce que c'est la même qu'on re-signe avec une modification ou bien est-ce que c'est juste un avenant qu'il faut faire sur l'article 8 ?

**M. Le Maire :** C'est la même avec une modification donc c'est vrai que ça aurait pu faire l'objet d'un avenant.

**C. Tanguy-Fégeant :** Bonsoir, moi j'aurais aimé quelques précisions sur l'augmentation du tarif famille qui passe de 7 à 10€. Alors il est vrai que tout augmente sensiblement et c'est assez cohérent avec les autres phares des environs, là n'est pas le problème, mais j'aurais aimé avoir un petit peu plus de bilan de leur AG peut-être, à Karreg Hir, et peut-être leurs perspectives justement. Je sais que leur AG n'est pas encore prévue, c'est ce que disait Philippe CARIOU mais du coup, je ne suis pas contre maintenant passer de 7 à 10 €, tout augmente sensiblement c'est sûr mais c'est juste que j'aurais aimé avoir quelques précisions. Merci.

**Y. Bigouin :** Comme vous le savez, Philippe ne peut pas être là ce soir pour des circonstances de famille mais je peux répondre peut être partiellement à sa place. L'association Ecomusée est une association professionnalisée avec des permanents, ils sont en stabilité de développement. Quand on emploie des salariés de fait, les charges font que ça impacte nécessairement une activité comme celle-là et là, il doit y avoir sur le phare, en pleine saison, trois personnes, trois saisonniers pour avoir les congés, etc. Ce qui fait que c'est cet impact-là de charges, de salaires tout simplement. Pour l'AG, effectivement tu as raison, elle n'a pas eu lieu encore, je n'ai pas mémoire d'une date de calée, ou on ne me l'a pas dit. Ils vont continuer à travailler avec eux sur ce sujet. Ça te va, Céline ?

**C. Tanguy-Fégeant :** Oui, en partie. On en a discuté déjà en commission avec Jean-Luc et Jean-Robert et c'est vrai que Philippe ne savait pas trop nous répondre non plus. C'est ça le problème. Je trouve que c'est un petit peu léger au niveau de la documentation pour nous. Ce n'est pas le problème de l'augmentation ou des charges salariales. C'est très bien justement qu'ils embauchent mais j'aurais aimé avoir en complément la justification de cette augmentation si du moins ils en ont une à long terme. C'est peut être pour le gros projet de l'Île Vierge, ils prévoient longtemps à l'avance, je ne sais pas...

**Y. Bigouin :** On peut leur demander.

**C. Tanguy-Fégeant :** Oui, c'est juste ça.

**Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions** (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 3.6.3	SAINT-CAVA / MECHOU MEZ LEUR ÉCHANGE COMMUNE / DÉPARTEMENT
-----------------------------	---

Le Département du Finistère est propriétaire de la parcelle BS 1 située à Saint Cava.

Une partie de cette parcelle d'environ 3300 m<sup>2</sup> est à usage actuel de voirie, d'aire de pique-nique et d'aire de stationnement.

Le Département propose à la Commune d'échanger cette partie de la parcelle BS 1 pour une superficie de 3300 m<sup>2</sup> environ contre la parcelle communale BO 36, située à Mechou Mez Leur, d'une superficie de 3259 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 23 février 2016  
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'émettre un avis favorable au projet d'échange de terrains sans soulte
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif pour la régularisation de cet échange

Pièces annexes :

- plan de situation
- plan de masse
- courrier de la SAFI
- estimation des Domaines

L. Le Hir : Sur l'avis qui est donné par l'avis des domaines, on parle d'une estimation qui a été faite à Saint Antoine et là on évoque Saint Cava...

M.P. Cabon : Oui, c'est pour ça que je n'ai pas parlé de Saint Antoine parce qu'en fait le plan montre bien que c'est Saint Cava, le descriptif également correspond à Saint Cava et sans doute l'avis mais le descriptif correspond...

L. Le Hir : Correspond à Saint Cava, d'accord. Et du coup, la parcelle est de 9 000 m<sup>2</sup>, l'autre est à 3 000. L'équivalent de 3 000 contre 3 000, est-ce qu'il y aura un bornage de fait ? Qu'est-ce qui est prévu ? Parce que là on voit bien que la partie verte du haut est plus petite que la partie verte du bas donc on ne prend qu'une partie de la partie verte du bas, comment elle est délimitée ? Est-ce qu'il y a un bornage ?

M. P. Cabon : En fait, nous on se retranche derrière l'avis des domaines qui dit que c'est équivalent.

L. Le Hir : Oui, je pense que c'est à peu près équivalent...

M.P. Cabon : Ensuite les précisions seront apportées dans l'acte administratif.

L. Le Hir : Donc il n'y aura pas de bornage pour déterminer sur la grande parcelle des 9 000 m<sup>2</sup> comment sont déterminés les 3 000 qui reviennent à la commune et les 6 000 qui restent au département ?

M.P. Cabon : Ce sont des collectivités amies, on ne va pas faire une procédure judiciaire...

L. Le Hir : Je ne dis pas judiciaire ; je pense qu'en général, un échange de terrain est matérialisé.

M. Le Maire : Deux questions : c'est payant et quels sont les enjeux ? Et puis c'est technique. Martine PERROT n'est pas là ce soir, elle aurait pu répondre très précisément j'imagine à cette question-là. C'est une question qui peut être posée à des professionnels.

M.P. Cabon : Parce que si on fait un bornage, ça rajoute 800€-1 000 €. Dans la mesure où les deux parties sont d'accord, c'est comme quand vous vendez, il n'y a pas nécessairement un bornage à chaque fois.

L. Le Hir : Il n'y a peut-être pas besoin. C'était ma question, est-ce qu'il y en a besoin ?

M.P. Cabon : A mon avis, il n'y a pas besoin puisque les deux collectivités sont d'accord et que l'évaluation des domaines a été réalisée.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 5.2.1	<b>MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
------------------------------------	---

Le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération présente les modifications qui ont été validées par les membres de la commission municipale de révision du règlement intérieur du conseil municipal lors de sa réunion du 10 février 2016.

Les articles 1 et 20, concernant la présentation du débat d'orientations budgétaires, ont été revus pour y intégrer les modifications apportées par la loi Notre.

L'article 31 a été créé pour y intégrer une charte de l'élu.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet de règlement intérieur du conseil municipal.

**Annexe** : règlement intérieur du conseil municipal

L. Gourlay : Nous avons bien avancé sur ce dossier lors de la réunion de la commission. C'était, sur certains

points, intéressant comme vous l'avez dit la charte de l' élu local et puis on a précisé certaines choses par rapport aux commissions avec la possibilité de remplacer les élus, la possibilité de voter au niveau des commissions. J'ai évoqué tout particulièrement lors de cette réunion, le besoin de pouvoir avoir une planification de toutes les commissions, réunions, invitations en essayant de faire en sorte qu'elles ne soient pas toutes regroupées le même jour à la même heure pour que chacun d'entre nous puisse participer aux réunions qui l'intéressent et pour qu'on puisse avoir une vision plus large de tout ce qui se passe au sein de la commune et on voit que c'est compliqué, qu'on retrouve des réunions régulièrement aux mêmes dates, aux mêmes heures ce qui ne nous permet pas de mettre en place une réelle démocratie participative des élus et je trouve que c'est bien dommage et je crois qu'il va peut-être falloir s'en reparler lors d'une prochaine réunion et, au moins, tenter d'améliorer cela très rapidement parce que je trouve que ça pose des problèmes de fonctionnement.

**M. Le Maire :** Alors de mon point de vue, rien de grave et je trouve que les choses s'améliorent au fur et à mesure. Je crois que c'est le quatrième rendez-vous quand même sur ce règlement intérieur. On a considéré dès le départ, mais ça c'était un peu théorique, que ce papier-là n'était pas voué à la poussière et que régulièrement on le réinterrogerait. Ça fait quatre fois qu'on se voit là-dessus, à chaque fois on apporte des points de progrès. Je trouve qu'on a bien avancé et sur ce coup-là, collectivement, donc ce n'est pas que l'affaire de la majorité. Donc moi je trouve que c'est vraiment un très, très beau boulot. J'aimerais bien qu'il y ait une focale sur la Charte de l' élu parce que c'est vraiment le point central donc qu'au moins, parce que nous, les élus, nous l'avons sous les yeux, ça puisse être rendu accessible à tous ceux et celles qui sont présents ce soir. Donc voilà, une lecture rapide et ça sera rendu accessible bien évidemment aux habitants d'une manière ou d'une autre, avec le PV. Sur l'organisation des commissions, idéalement ce serait bien de pouvoir les étaler mais on est dans la perspective d'un Conseil municipal avec un temps extrêmement court, avec des délibérations qui arrivent au même moment, on aimerait bien que ça s'organise autrement, on essaye et on va continuer de s'améliorer.

**A. Romey :** J'appuie la demande de Madame Gourlay en ce qui concerne le télescopage des réunions. Par contre, j'ai une remarque à faire sur l'article 7 « Fonctionnement des commissions municipales » qui dit que la commission se réunit sur convocation du Maire ou du Vice-Président ou Vice-présidente. Je fais remarquer que ce n'est pas toujours le cas, première chose. Et deuxième chose, je redis quelque chose que j'ai déjà dit d'ailleurs, c'est qu'il existe des comités consultatifs qui sont bien définis à l'article 8 dont la composition est transparente, alors j'aimerais bien moi qu'il y ait plus de comités consultatifs et moins de groupes de travail.

**M. Le Maire :** Sois plus précis. C'est-à-dire ?

**A. Romey :** Il existe actuellement un groupe de travail culture, un groupe de travail sur l'économie, etc. Ça aurait pu être un comité consultatif dont on connaît le nom des membres, tout ça est public, ça relève d'une délibération du Conseil municipal, c'est plus transparent.

**M. Le Maire :** D'accord. Réflexion intéressante. Ça répond à deux types de demandes ou d'attentes. L'avantage du groupe de travail, c'est qu'on est sur une création ad hoc, c'est ce qui permet de répondre relativement rapidement à un certain nombre d'attentes en tout cas de notre part considérant qu'on ne maîtrise pas tout, qu'on a besoin d'une expertise extérieure, etc. Donc, c'est relativement souple. La limite, en effet, c'est que ça ne fait pas forcément l'objet d'une délibération en Conseil municipal. Je reconnais que c'est une question importante.

**A. Romey :** Et manque de retour.

**M. Le Maire :** Et manque de retour. Très bien, merci on enregistre.

#### **Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)**

**M. Le Maire :** Un moment important du mandat que cette délibération avec un règlement intérieur qui intègre la Charte de l' élu.

<b>Nomenclature ACTES</b> 5.2.2	<b>MISE À JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES</b>
------------------------------------	--

Comme suite à la désignation de Madame Aude DUNIAU-SMITH en qualité de conseillère municipale en remplacement de Madame Sandrine DOUCET, démissionnaire en décembre 2015, Monsieur Le Maire propose que Madame Aude DUNIAU-SMITH intègre la commission culture, en lieu et place de Yannik BIGOUIN.

M. Le Maire propose que le vote ait lieu à main levée.

#### **Avis du Conseil Municipal :**

Le vote ayant eu lieu, il a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
Exprimés :	29
Nuls / blancs :	0

**Madame Aude DUNIAU-SMITH, ayant obtenu 29 voix, est déclarée membre de la commission culture.**

**Présentation des comptes administratifs par Andrew Lincoln :**

*Une première observation, je pense que cette année nous allons pouvoir mener nos travaux sur les finances dans l'ordre idéal c'est à dire en commençant avec les comptes administratifs en faisant le point sur le passé et l'année écoulée et ensuite, en ayant un premier échange par rapport à l'avenir, à 2016 et les années suivantes dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. L'année dernière, lors du débat d'orientations budgétaires, on ne disposait pas encore des comptes administratifs. Pour ce qui concerne le déroulement général de la soirée, tout le monde a reçu 8 comptes administratifs. Il y a aussi une petite nouveauté, vous disposez tous d'un document qui s'appelle « Note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la commune de Plouguerneau » qui est un tableau assez utile qui esquisse l'évolution sur les sept dernières années de quelques masses budgétaires très importantes. La démarche que je vous propose c'est d'abord d'avoir une discussion générale. Je vais essayer de présenter une analyse générale des comptes administratifs avec un powerpoint. Un autre sujet abordé lors de la commission sur le règlement intérieur était, est-ce qu'il est possible pour l'ensemble des conseillers de bénéficier d'un support papier pour pouvoir suivre et par la suite, analyser et peut être y revenir avec des questions. Je pense que les services viennent de distribuer. Il y en aura deux : un premier powerpoint pour les comptes administratifs et un deuxième powerpoint pour le débat d'orientations budgétaires. Après ces premiers échanges sur les comptes administratifs, on va pouvoir regarder bien sûr les délibérations et ensuite, dans un deuxième temps, le débat d'orientations budgétaires autour d'un document qui est maintenant une obligation légale, le rapport d'orientations budgétaires.*

*Donc, on attaque avec les comptes administratifs. Si vous vous souvenez de nos échanges il y a un an lors des débats sur les finances, je vous avais demandé de juger le résultat de 2015 sur ce qui était un petit peu l'instrument de pilotage principal pour 2015, l'objectif en terme d'autofinancement net, l'argent qui reste après avoir payé toutes les dépenses de fonctionnement, et d'avoir remboursé aussi le capital dû sur la dette. Et pour des raisons que nous avons longuement examinées l'année dernière, on s'est rendu compte que la CAF à l'heure actuelle a besoin d'être défendue à la fois contre des baisses de recettes et aussi par rapport à des hausses de dépenses. On prévoyait un résultat, c'était notre ligne de défense, de 300 000 € et la CAF réalisée que vous avez dans le tableau de la note de finances, était de 495 000 €, ce qui est une bonne nouvelle pour la commune. Parce que cela veut dire qu'en terme d'autofinancement on a presque 200 000 € de plus à notre disposition. C'est important de comprendre pourquoi le résultat est meilleur que prévu. Il y a essentiellement deux explications : d'abord on est arrivé à tenir les dépenses comme on avait souhaité, donc une évolution conforme au scénario que nous avons utilisé pour construire le budget 2015, et deuxième chose, où ce n'est pas vraiment l'action de la municipalité qui est concernée, on a reçu des recettes supérieures à celles prévues. Il faut, pour comprendre, comparer les comptes administratifs 2014 et 2015. Mais cette année, ce n'est pas une opération qui est très facile pour deux raisons : nous avons créé un budget-annexe, l'Armorica, et il y a beaucoup de flux dans les deux sens entre le budget-annexe et le budget principal, et un point plus détaillé, on a aussi changé la façon de budgétiser le salaire de l'agent administratif du CCAS. Jusque là, ça figurait dans les comptes dans la ligne salaire. Maintenant, c'est refacturé au CCAS ce qui a deux conséquences : ça augmente les dépenses parce qu'il faut le prévoir dans la subvention que l'on donne au CCAS et ça augmente aussi les recettes parce que le CCAS rembourse avec la subvention.*

*Donc, que faut-il faire si l'on veut comparer sérieusement les deux années ? Il faut éliminer ce qu'on appelle techniquement des opérations réciproques, qui s'annulent. Si on prend le cas de l'Armorica, il faut essayer d'imaginer qu'on n'avait pas créé le budget-annexe. Si on voulait remonter à notre procédure habituelle, que faudrait-il faire ? D'abord, pour les dépenses, il faut ajouter au budget principal les dépenses qui ne figurent pas dans le compte administratif principal parce qu'elles sont dans le budget-annexe donc, en gros tout sauf les salaires, les intérêts et les amortissements et quand vous avez ça (vous avez toutes les dépenses déjà dans le budget de l'Armorica), vous pouvez déduire la subvention. Et pour le salaire CCAS, il faut déduire la somme du montant de la subvention. Ça ce sont les démarches par rapport aux dépenses. Ensuite, la démarche par rapport aux recettes : si on veut reconstituer sur le budget principal, l'ensemble des recettes, il faut ajouter les*

recettes propres du budget Armorica, c'est à dire en gros les ventes par l'Armorica de billets, les locations, etc., plus la subvention de la CCPA. Et quand vous avez fait ça, vous pouvez déduire des recettes, les remboursements des salaires et les intérêts et pour le salaire du CCAS, on déduit le remboursement du salaire. Si on fait ça, ça nous ramène à deux budgets que l'on peut comparer. Si on compare notamment la première ligne « Dépenses réelles de fonctionnement » sans faire ces opérations, on a l'impression qu'il y a une évolution importante des dépenses. Quand on neutralise, on arrive à 1,33 % qui était la cible annoncée l'année dernière. Si on décompose, qu'est-ce qu'on voit ? Comme prévue, une évolution positive des charges de personnel, donc une augmentation compensée, en partie, par une baisse des autres dépenses réelles de fonctionnement qui baissent de 1,62 %.

Juste un petit rappel : j'ai pris ces facteurs de la présentation que je vous ai faite il y a un an pour le budget primitif 2015, pourquoi les charges de personnel sont-elles en hausse ? Il faut se remémorer la revalorisation des catégories C qui continuaient en 2015, l'augmentation des charges salariales qui a commencé le 1er janvier, les TAP ont commencé à la rentrée scolaire 2014 - donc 2015 était la première année avec des TAP sur l'ensemble de l'année - tout le monde a en tête aussi le démarrage de l'Armorica au milieu de l'année donc 2015, c'était la première année avec en plus les activités et donc les heures supplémentaires générées par ces activités, et essentiellement un changement en terme d'équivalent temps plein l'embauche d'un électromécanicien, bien que budgétairement, ça veut dire que les remboursements provenant des budgets Eau et Assainissement augmentent, l'effet net sur le budget principal est zéro mais néanmoins, ça figure dans la ligne salaires.

Sur l'autre partie du budget, la baisse des autres charges, un certain nombre de facteurs que l'on avait déjà évoqués l'année dernière. On a travaillé sur les marchés. Plusieurs personnes autour de la table ont participé à la Commission « Marchés adaptés ». On a mis pour la première fois en marché la fourniture de voirie et on est parvenu à obtenir des gains de prix. D'autres marchés ont été reconduits avec toujours le souhait de faire en sorte que les charges baissent. Ensuite, on a changé un petit peu la façon de participer à l'École de musique, ça c'est un choix, et par contre, il y a eu aussi une baisse du nombre d'élèves dans les écoles privées qui a eu un impact sur la somme qu'il fallait verser pour la rentrée scolaire.

Sur la question des emprunts, vous aurez vu si vous avez regardé les tableaux, que chaque année le montant des intérêts baisse, celui du remboursement du capital augmente. C'est un facteur qui a joué. Aussi, par rapport à 2014, heureusement on a eu moins d'intempéries.

Et, je pense que c'est un facteur qui a contribué, on a essayé de piloter le budget d'une façon extrêmement serrée. C'est sans doute le moment de remercier l'ensemble des agents parce que je pense que le contexte financier général a été intégré par l'ensemble des agents qui font vraiment très attention de respecter les crédits, les consignes et qui sont à la recherche activement d'économies. Je voudrais aussi particulièrement remercier les cadres qui ont suivi de façon très, très régulière, mensuellement, les taux d'exécution du budget.

Côté recettes, on a constaté tout à l'heure que l'une des raisons pour une CAF supérieure est une progression des recettes. Encore une fois, il faut les dégonfler, il faut neutraliser. Finalement, on arrive à 2,76 %, ce qui est néanmoins relativement encourageant. Malheureusement, les facteurs d'encouragement sont assez ponctuels et on commence à aborder des sujets qui vont avoir aussi un impact sur 2016. D'abord, une progression assez importante sur les impôts « ménages ». Ils peuvent progresser pour beaucoup de raisons. Ça peut être lié à une revalorisation des bases, par une évolution des bases physiques, ça peut être affecté par des changements de taux. Ici, on voit autre chose qui relève en fait du national, des changements dans la politique fiscale du gouvernement et des gouvernements antérieurs qui ont fait entrer dans la fiscalité un certain nombre de ménages qui jusque-là, n'étaient pas concernés par l'impôt sur le revenu et donc par les impôts locaux. Malheureusement pour nous, heureusement pour les familles en question, l'année prochaine le gouvernement a décidé de sortir ces gens de l'imposition et on va donc perdre ce que l'on a obtenu cette année. Plus positif peut être mais il y a un gros point d'interrogation je pense, la taxe additionnelle au droit d'enregistrement a augmenté par rapport à nos prévisions de 50 000 €. C'est une taxe sur les droits d'enregistrement sur les transactions immobilières. C'est très positif mais pour l'instant c'est un petit peu trop tôt je pense pour dire, de façon définitive, que la construction a redémarré. C'est un indicateur qu'il va falloir suivre sur plusieurs années pour voir si, sur ce plan-là, nous sommes sortis de la situation difficile que nous avons traversée. Et ensuite, chose qui n'était pas tout à fait attendue, une subvention pour la mise en place du PLU, pour compenser en partie le coût parce que le PLU a un coût en terme d'études, etc. On ne l'avait pas prévu parce que l'histoire de la révision de notre PLU, son remplacement par un POS est tellement lent qu'on avait perdu espoir de voir arriver cette subvention. Donc, on était content finalement que l'État fasse le nécessaire et verse cette dotation générale de décentralisation.

Donc, il y avait de bonnes nouvelles côtés recettes mais je vous demande néanmoins de ne pas oublier le cadre général. On est dans une phase qui est tout à fait inhabituelle pour les collectivités locales de baisse des dotations de l'État même si, comme je vous l'ai expliqué dans le rapport d'orientations budgétaires, en même temps le gouvernement fait un effort pour renforcer la péréquation. C'est vrai que Plouguerneau, par rapport à certaines communes, est un peu protégée par la péréquation mais néanmoins quand on compare 2014 et 2015, on perd 33 000 € et notre nouvelle estimation pour l'ensemble du mandat est quand même plus de 700 000 € perdus par rapport à 2013, c'est à dire par rapport à une situation où le gouvernement n'avait pas décidé de

redresser les comptes publics et de faire contribuer les collectivités.

Les instruments de mesure : les ratios dits « de structure » : ce sont des ratios qui sont utilisés par le Trésor public pour surveiller la situation dans les communes. La marge d'autofinancement courant, à quoi ça correspond ? Il faut prendre les charges de fonctionnement réel, ajouter le remboursement du capital et diviser tout cela par les produits de fonctionnement réel. C'est une façon de mesurer ce qu'il reste notamment pour l'autofinancement. Si vous arrivez à 100, vous ne pouvez plus rembourser votre capital. Je suis content de voir que c'est un ratio qui s'améliore un tout petit peu, on est encore trop haut mais ce qui est important, c'est d'aller dans le bon sens.

Ensuite, la rigidité des charges de structure : qu'est-ce qui rend le pilotage du budget difficile ? Qu'est-ce qu'on a du mal à changer ? Il faut inclure trois choses : les charges de personnel, les intérêts de la dette (il faut respecter les échéances) et le remboursement du capital. A cause de notre annuité qui est assez élevée, on est légèrement au-dessus de la limite préconisée par le Trésor public mais comme démontre le graphique, la détérioration est stabilisée. L'objectif est de la faire redescendre.

Voilà quelque chose qui est très important quand on essaye de surveiller et d'avoir une opinion sur l'état de l'endettement de Plouguerneau, ce qu'on appelle le délai d'extinction de la dette. Si vous prenez le capital de la dette et que vous le divisez par la CAF brute, combien d'années allez-vous passer à rembourser ? De combien d'années de capacité d'autofinancement brute avez-vous besoin pour rembourser ? Le graphique montre que depuis longtemps, Plouguerneau est au-delà du seuil préconisé par le Trésor public. Pour des raisons que nous avons examinées l'année dernière, il y a eu une assez forte augmentation de notre ratio. Cette année, avec la CAF meilleure que prévue, on redescend à un niveau qui est plutôt dans les ratios les plus bas de la période. Ce n'est pas le plus bas, c'était en 2011. Donc ça, c'est une bonne nouvelle mais, comme je vous l'ai dit, on a eu des recettes qui, en quelque sorte, étaient un effet d'aubaine à cause des changements de système d'imposition et donc, c'est un ratio qui va être assez difficile à défendre en 2016 à ce niveau-là.

Les données du désendettement : juste pour revenir sur le désendettement, voilà un petit peu le chemin qui nous attend. 2012, c'est le pic récent, on était à presque 13 millions. Aujourd'hui, on est à presque 11 millions donc en gros, on a remboursé 2 millions mais il reste beaucoup de chemin à faire et on serait aujourd'hui beaucoup plus bas si on avait commencé notre régime de désendettement en 2010, au lieu de réemprunter en 2012, et on serait beaucoup plus près du seuil préconisé par le Trésor public.

La dette par habitant est un autre ratio qu'il faut manier avec précaution. On n'a pas tout à fait les données fiables pour cette année 2015 au niveau national parce que toutes les communes n'ont pas rendu leurs comptes administratifs. Le trésorier public, lors de la commission finance, nous a donné des ratios qui sont incomplets mais en fin d'année 2015, à Plouguerneau, on est à 1 683 € par habitant et lors de la fabrication de ces ratios au niveau national, la moyenne était à 833 € par habitant. On descend ensemble mais on reste néanmoins en terme de dette par habitant, deux fois plus endettés que la moyenne nationale. Et comme vous, j'imagine, j'ai lu les comptes-rendus des débats d'orientations dans d'autres communes et si on peut se fier à la presse, les chiffres cités par Lannilis par exemple, était à 560 € par habitant qui est précisément trois fois moins que la dette à Plouguerneau. Voilà ce que j'avais à dire sur la section de fonctionnement.

L'exécution du budget d'investissement : Si on regarde le budget d'investissement, le taux d'exécution global, par global il faut comprendre à la fois les remboursements du capital qui se font sur le budget d'investissement et aussi les autres dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement, l'année dernière était une année record parce qu'il y avait de grands programmes de travaux qui avaient été planifiés depuis un certain temps et qui se sont concrétisés en terme de dépenses, pour une grande partie, en 2014 (cette salle et la route départementale). Néanmoins, le taux d'exécution 2015 est tout à fait respectable quand on le compare avec des taux antérieurs. On n'a pas tellement de choix en terme de remboursement du capital. Le remboursement du capital est toujours exécuté à 100% même si pour des questions de taux de change, par rapport aux calculs classique du Trésor, on peut gagner quelques euros ce qui est le cas à Plouguerneau depuis un certain temps parce qu'on a un emprunt en Yen et le Yen a évolué de façon peu favorable par rapport à l'Euro. Sur ce tableau-là, on élimine les remboursements du capital et on examine le taux d'exécution de tout le reste. On est cette année sur 55,66 % ce qui est un taux qui n'est pas si mal que ça. On peut néanmoins se poser la question, pourquoi 55 et pas 100 ? ce serait bien de pouvoir tout exécuter mais, c'est quelque chose de courant partout, on rencontre des difficultés d'exécution. Sur Plouguerneau, il y a un facteur qui empêche une exécution à 100%, ce sont deux dossiers assez importants qui sont bloqués pour des raisons juridiques mais qui restent dans les comptes. Il s'agit de la fin du chantier de l'Espace de loisirs sportifs et du remembrement du Grouanec. Ensuite, si on prend des projets plus récents comme l'extension des cimetières où l'argent avait été budgétisé, on a rencontré les problèmes d'analyses nécessaires avant l'achat des terrains et ce qui était prévu pour l'année dernière est reporté sur cette année. Il a aussi fallu passer un certain nombre de marchés par exemple, le marché sur l'enrochement et même si les travaux ont commencé en fin d'année, budgétairement ils sont imputés sur 2016 où on va payer deux lots, deux années d'enrochement. Une autre raison, c'est qu'on fait des travaux à un coût nettement moindre que prévu. Par exemple, la deuxième voie verte entre le bourg et Le

Grouanec, avec une visée budgétaire en tête, on a choisi finalement un tracé qui minimisait les travaux ce qui a permis un gain relativement important mais ça baisse le taux d'exécution.

Un petit rappel sur les grandes dépenses 2015 : la salle Owen Morvan qui a été complètement refaite à la satisfaction de tout le monde, il y a eu des investissements importants pour les services techniques, des travaux pour la salle culturelle, voirie, etc., le projet sur Iliz Coz, l'accessibilité même si, encore une fois, l'étude qu'il a fallu présenter sera payée sur le budget 2016, le minibus qui me semble être une belle réussite, un vrai effort collectif qui a atteint son objectif, l'espace de loisirs sportifs où on a pu investir un peu notamment sur les plaques photovoltaïques, on a réparé le muret de Kervenni et on a installé une structure de jeux au Grouanec. Les grands résultats en 2015 : en terme d'investissement, on commençait l'année avec un résultat de clôture de l'année 2014 qui était négatif. Cette année, on a 230 000 € à reporter sur l'exercice donc un résultat de clôture pour le fonctionnement qui va permettre, tout à l'heure, de vous proposer d'affecter 900 000 € sur le budget d'investissement 2016. C'est une bonne nouvelle pour l'investissement.

Les autres budgets : on est sur le marché à bons de commande pour l'eau. Encore une fois, les travaux ont commencé un peu tard dans l'année, avec des restes à réaliser de 127 000 €. Les travaux vont continuer et on a déjà signé les arrêtés nécessaires pour organiser les interventions entre le bourg de Lilia et le front de mer.

Sur le budget Assainissement, pas de grands travaux. Par contre, en fonctionnement, il y a eu des réparations à faire qui ont été assez coûteuses.

Sur le budget Petite enfance, et on va retrouver ça dans les prévisions pour 2016, l'État baisse ses dotations à beaucoup de collectivités et donc, des collectivités intermédiaires entre nous et l'État, comme le Conseil départemental, sont aussi en train de baisser leur niveau de soutien aux communes et ça concerne particulièrement l'aide à la petite enfance, l'aide pour la crèche.

Sur le lotissement du Gwelmeur, les choses avancent assez bien étant donné le contexte général. Six ventes de parcelles qui vont dans le fonctionnement, c'est un budget de stock et quand on prend en compte l'ensemble des démarches par rapport aux parcelles qui restent, il y a, à ce jour, 4 parcelles qui ne font l'objet d'aucune démarche. Comme on a eu l'occasion de le dire, le Maire l'a souligné, c'est un bon projet lancé par la majorité précédente, et c'est bien de voir que, malgré le contexte immobilier qui a été difficile dernièrement, on arrive à remplir le lotissement et les travaux ont aussi commencé pour les logements sociaux.

Rien à signaler en termes budgétaires pour le Hellez en 2015. Les terrains ont été débarrassés des boues qui vont être utilisées pour aménager derrière l'Espace de loisirs sportifs.

Il faut sauver le budget des Ports, c'est sa première année, sa première sortie avec des redevances pour la première fois pour l'occupation du domaine public maritime.

Et ensuite, le budget Armorica où si vous avez comparé un budget primitif et un compte administratif vous verrez que la subvention passée est inférieure à la subvention qui était prévue il y a un an.

Des conclusions sur les comptes administratifs : on savait que le contexte était difficile en 2015. On peut dire qu'on a eu une année un peu moins mauvaise que prévue essentiellement à cause de ces rentrées fiscales imprévues. L'endettement, l'annuité de 1,2 millions, pèse lourd sur les comptes et met la capacité d'autofinancement sous pression. L'augmentation des recettes fiscales pour cette année n'est pas quelque chose de pérenne et donc, on va voir d'autres chiffres pour 2016. En termes de dépenses, cette année on a freiné l'augmentation ; l'année prochaine, l'objectif est plus difficile, c'est d'arriver à geler les dépenses de fonctionnement.

Avant que Monsieur Le Maire ne sorte pour les votes traditionnels sur les délibérations, un moment d'échanges par rapport à ça. Des questions ? Des réactions ?

L. Le Hir : D'abord je voudrais vous remercier pour avoir eu le powerpoint par papier parce que je dois dire que quand j'ai voulu relire le compte-rendu de l'année dernière et qu'on commentait un certain nombre de diapos et qu'on n'a plus les diapos sous les yeux, c'est difficile de comprendre la lecture du compte-rendu donc déjà, ça sera beaucoup plus facile avec ce genre de document. Juste avant de parler plus globalement du compte administratif, j'ai juste une petite question parce que je n'ai pas pu répondre à mes collègues l'autre jour, sur la page 12 du compte administratif, il y a des travaux d'éclairage public pour un montant de 49 000 € et je n'étais pas capable de dire sur quel chantier c'était. Est-ce que quelqu'un déjà pourrait me répondre sur cette question ?

P. Appriou : Je n'ai pas la réponse comme ça mais je suppose que ce sont toutes les délibérations que nous avons fait passer en Conseil municipal au cours de l'année : changement de lampadaires, ...

L. Le Hir : On n'a pas voté pour 49 000 € de...

P. Appriou : Je ne sais pas trop.

A. Lincoln : C'est l'accessibilité.

P. Appriou : C'est l'accessibilité qui va en plus. Il y avait ça plus l'accessibilité.

L. Le Hir : Donc, au niveau des comptes administratifs, on a eu un certain nombre d'explications. Je dois dire que la venue de Monsieur Le Percepteur à la commission des finances a permis de commenter un certain

nombre de chiffres et donc, sa première phrase a été de dire que les chiffres sur Plouguerneau sont bons, ce qui contraste avec les propos que vous pouvez tenir régulièrement sur les finances de la commune. Il n'y a pas très longtemps, Monsieur Le Maire disait « les finances de la commune sont dans le rouge vif ». Je pense que ce qui vient d'être démontré ne confirme pas forcément ces propos. Je sais que la dette est forte mais quand on regarde l'ensemble des ratios ou des chiffres, ce n'est pas ce qui s'en dégage. Monsieur Le Percepteur disait qu'effectivement l'annuité est lourde mais que Plouguerneau a la capacité de rembourser ses emprunts et qu'effectivement, c'est tendu jusqu'en 2019. Par contre, il avait des propos très positifs sur le reste et sur sa capacité à investir. Je tenais déjà au moins à évoquer ça. Des dépenses qui ont été contenues, des recettes, comme vous dites, qui ont été supérieures à ce qui a été prévu. J'ai regardé un peu plus dans le détail certaines lignes, et notamment l'année dernière dans le DOB et donc, Audrey en parlait tout à l'heure au niveau des économies d'énergie, on attendait quand même un certain nombre de baisses. Tu parlais tout à l'heure de 12 000 €. Moi, en regardant je trouve + 17 000 €, alors j'ai un petit peu de mal à comprendre les chiffres qui sont dans le compte administratif par rapport à ce que tu as annoncé tout à l'heure. Parce que les chiffres, quand on prend l'électricité, sont en augmentation par rapport à l'année 2014. Je ne comprenais pas trop où était la baisse qui a été annoncée.

Autrement, sur la note de présentation qui a été retracée sur les différentes années, on montre les différents ratios donc on voit effectivement l'évolution. Il n'y a qu'en 2014 où trois de ces ratios dépassaient des seuils. Sur les autres années, on était à deux donc, effectivement, sur l'année de 2015 on descend à un seul ratio qui est au-dessus des seuils. On a constaté l'autre jour avec le percepteur que l'on n'était pas sur les mêmes montants, on n'avait pas les mêmes ratios alors je voulais savoir si entre la commission des finances et maintenant vous avez eu le temps de regarder où étaient les écarts par rapport à ces chiffres ?

Il y a aussi, au niveau du personnel, on voit +4 % d'augmentation ce qui était annoncé tout à l'heure. Or, Monsieur Le Maire, dans un article de presse vous avez annoncé que le coût en personnel a été réduit. Donc là, je pense qu'on a aussi un petit décalage entre le discours et la réalité parce que + 125 000 €, ce n'est pas une réduction. Donc voilà un petit peu les propos et les questions que j'avais sur le compte administratif 2015.

M. Le Maire : Tout va très bien Madame La Marquise. Je trouve ça un peu étonnant quand même ce type de propos c'est à dire que moi, j'ai fait une lecture différente de la présentation qui nous a été faite à l'instant. Ce n'est pas l'hirondelle qui annonce le printemps, on a là des effets conjoncturels et on est très inquiet, on n'est pas que inquiet parce qu'évidemment on va se donner les moyens pour que les choses se passent le mieux possible mais pour les années à venir donc, tout n'est pas gagné et loin s'en faut. Et la dette est extrêmement importante. Je ne sais pas, n'ayant pas été présent à cette commission quel était le discours du Trésor public en la matière mais qu'il puisse s'exprimer de manière tout à fait positive sur le compte administratif 2015 avec une augmentation de la CAF qui dépasse nos prévisions, c'est tout à fait positif, maintenant sur les prévisions au long terme et sur le désendettement, il ne faut surtout pas oublier, et ça c'est très important, ça n'apparaît pas forcément en monnaie sonnante et trébuchante dans le budget, il ne s'agit pas uniquement de se désendetter du point de vue de la dette en euros telle qu'elle apparaît dans les budgets, il s'agit aussi de récupérer la dette cachée de la commune et la question est vraiment de savoir comment est-ce que nous on va pouvoir avancer dans ces travaux qui sont à la traîne et qui coûtent énormément à la commune. Donc, on ne peut pas dire que tout va bien. C'est absolument impossible. Moi, j'ai du mal à entendre ça.

L. Le Hir : D'abord, par rapport à vos premiers propos, je ne sais pas comment je dois le prendre mais je pense que c'est très irrespectueux ce que vous venez de dire « tout va très bien Madame La Marquise ».

M. Le Maire : C'est une chanson, c'est tout. Bon, excusez-moi.

L. Le Hir : On est en Conseil municipal. Je pense que j'ai toujours été respectueuse par rapport à mes propos.

M. Le Maire : Je le suis aussi mais sur ces questions-là, on a le droit d'être un peu fatigué par ce type d'intervention sur des leçons qui nous sont données sur la manière dont on devrait faire quand on a à supporter ces années qui nous coûtent énormément, de gâchis, concernant les comptes de la commune.

L. Le Hir : On n'aura jamais de toute façon la même vision des choses mais si ce n'est pas en Conseil municipal que l'on peut s'exprimer surtout quand on est en vote des comptes administratifs, je ne vois pas quand on pourra s'exprimer. Est-ce que venir en Conseil municipal, c'est juste arriver et dire on est pour, on est contre sans avoir à s'exprimer ? Moi, je ne le conçois pas comme ça. Je pense que ce que je venais de dire n'était pas tout négatif ou tout positif, je l'ai dit même que c'est tendu jusqu'en 2019. Je pense que je suis réaliste dans ce que je dis. Par contre, je pense que quand je vais à certaines réunions avec des personnes ici qui sont conseillers municipaux, et qu'en permanence j'ai des pointes, j'ai des choses qui sont lancées concernant la gestion de la commune de Plouguerneau, je ne réponds pas parce que ce n'est pas l'affaire dans ce genre de réunions extérieures, par contre je pense que c'est ici, en Conseil municipal, que je peux m'exprimer là-dessus.

A. Lincoln : Donc Lédie, quelques éléments de dialogue par rapport à tes observations.

L. Le Hir : Je ne sais pas si on peut dialoguer ou pas...

A. Lincoln : On peut toujours dialoguer. Sur la position de Monsieur Le Percepteur, je pense honnêtement qu'il est horrifié par l'encours de la dette.

L. Le Hir : Là, je suis d'accord.

A. Lincoln : C'est son message constant. Il nous a quand même souligné que toutes les comparaisons sont sur la base d'une tranche démographique de 5 000 – 9 999. On est plutôt en bas de tranche donc on a un peu

moins de recettes que certaines plus grandes communes mais on a néanmoins une annuité qui est extrêmement élevée. Et je dirais, si l'ensemble du patrimoine était en très bon état, on pourrait éventuellement se dire qu'on a investi, qu'on a un patrimoine en très bon état, qu'on n'a pas besoin d'intervenir dessus et que donc, on peut supporter un petit peu moins d'autofinancement. Mais ce n'est pas le cas et je pense honnêtement que l'autre chose qui rend difficile la situation de la commune est le fait que certains investissements ont mis sous pression le budget de fonctionnement. Je pense que c'est un critère-clé quand on a une vision de moyen terme. Ce n'est pas seulement le financement de l'investissement mais quel sera l'impact sur le fonctionnement qui est là pour bien des années ? Alors, ça peut être lié à une autre question que tu as posée, quid de ces économies d'énergie ? Il ne faut pas oublier qu'en 2015, cette salle a fonctionné pendant l'ensemble de l'année et donc, forcément, les coûts en terme d'énergie dépensée ici sont bien supérieurs à 2014 et donc, comme souvent en fonctionnement, on fait des économies à certains niveaux mais il y a des courants qui poussent dans l'autre sens, qui annulent et qui rendent non visibles les économies réalisées. Je t'ai entendue sur les ratios 2014. Il ne faut pas oublier quand même la particularité de 2014, c'est vraiment une rupture de tendance dans les rapports entre collectivités et État. Après des années d'augmentation de dotation globale de fonctionnement, ça a commencé à baisser. J'ai fait le calcul l'autre jour, je pense que la DGF entre 2008 et 2013 a augmenté de 23 %. 2014 était la première année d'un autre contexte qui rend très difficile le pilotage parce que certaines choses qui augmentaient autrefois en termes de recettes, sont en train de baisser. Donc l'équipe actuelle doit gérer une situation qui n'est pas facile et essayer de maximiser néanmoins l'investissement. Et sur les salaires, honnêtement, je pense qu'on avait pointé qu'il y aurait une augmentation lors de la présentation du budget, pour la raison que j'ai expliquée, qui était connue d'avance. C'est vrai, par contre, par rapport aux observations de Monsieur Le Maire sur un certain nombre de postes, on a pu faire des économies et donc limiter la hausse. Mais la hausse allait avoir lieu.

**M. Le Maire :** Sur le personnel, tu pourras compléter Andrew, augmentation de 4,2 %. Maintenir le niveau de dépense de la masse salariale, c'est déjà réaliser des économies. Il y a deux cadres A qui n'ont pas été remplacés. On a réduit le nombre de postes sur la commune. Que cela ne se traduise pas par une réduction du budget... Les salaires augmentent, les grilles indiciaires, etc. Je confirme ce que j'ai pu exprimer à un moment ou à un autre sur le fait que l'on réduisait le nombre de postes sur la commune, je ne sais plus quels termes ont été exprimés par voie de presse mais en tout cas, je le confirme.

**L. Le Hir :** « Le coût en personnel a été réduit », voilà ce qui a été mis dans la presse.

**M. Le Maire :** Le nombre de personnel a été réduit. Ça a nécessairement une incidence. C'est vrai qu'il aurait fallu entrer dans le détail mais il ne me semble pas qu'il s'agissait d'une explication budgétaire, technique. Je pense que les habitants sont suffisamment intelligents pour comprendre que lorsqu'on réduit le nombre de personnel, il n'y a pas forcément une incidence sur la réduction du budget de fonctionnement. Je ne peux pas rester en tant qu'ordonnateur des dépenses donc je transmets la présidence à Marie-Pierre.

**Le Maire quitte la salle le temps des délibérations portant sur l'approbation des comptes administratifs. La présidence est assurée par Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe.**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.1 1.2.a</b>	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL ET  AFFECTION DU RÉSULTAT 2015</b>
---	---

Conformément à la loi 2015-991 du 7 août 2015 une note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la commune est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2015 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2015,  
Vu les décisions modificatives en date du 28 avril 2015, 2 juillet 2015 et 10 décembre 2015,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Général 2015**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,  
Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et

crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	230 872,96 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	1 108 303,54 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2015)	620 082,00 €
Exécution du virement (1068)	900 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	208 303,54 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.1.1.2.b	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015</b>
--	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2015 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2015,

Vu les décisions modificatives en date du 28 avril 2015, 2 juillet 2015 et 12 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Eau 2015, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	568 867,33 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	226 502,33 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2015)	58 581,00 €
Exécution du virement (1068)	100 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	126 502,33 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.C	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015
---------------------------------	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2015 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2015,  
Vu les décisions modificatives en date du 28 avril 2015 et 12 novembre 2015,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Assainissement 2015**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	478 900,04 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	101 082,58 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2015)	17 676,00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	101 082,58 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.d	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PETITE ENFANCE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015
---------------------------------	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2015 approuvant le budget primitif petite enfance de l'exercice 2015,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget petite enfance 2015**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,  
Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	3 319,45 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	4 446,40 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2015)	0,00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	4 446,40 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.e	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DU LOTISSEMENT DU GWELMEUR 2015
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2015 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2015,  
Vu la décision modificative en date du 10 décembre 2015,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Lotissement du Gwelmeur 2015**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE les résultats de l'année 2015 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement-(001 à reporter)	-211 252,32 €
Résultat global de clôture de fonctionnement (002)	169 124,57 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.f	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EXTENSION ZA DU HELLEZ 2015
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2015 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2015,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Extension ZA Hellez 2015**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE les résultats de l'année 2015 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	-6 462,01 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	0,00 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.1.1.2.g	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ARMORICA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015</b>
--	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 de l'Espace Culturel Armorica,  
Vu la décision modificative en date du 2 juillet 2015,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Armorica 2015, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	<b>Montant en Euro</b>
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	6 167,75 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	3 224,40 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2015)	0.00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	3 224,40 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.1.1.2.h	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PORTS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015</b>
--	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 des Ports communaux,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Ports 2015, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	0,00 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	11 040,33 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2015)	7 040.00 €
Exécution du virement (1068)	6 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	5 040,33 €

**Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

*Le Maire rejoint le Conseil municipal et reprend la présidence de la séance.*

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.1.1.2.i	<b>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, PETITE ENFANCE, LOTISSEMENT DU GWELMEUR, EXTENSION ZA DU HELLEZ ARMORICA ET PORTS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015</b>
--	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à LANNILIS et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

*A. Lincoln : Une délibération très formelle qui constate que les comptes de gestion coïncident avec les autres comptes.*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

**Introduction du Débat d'orientations budgétaires par Andrew Lincoln :**

*Ayant examiné l'année écoulée, on met le cap sur 2016 et au-delà. Tous les élus ont reçu un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette qui est donc la terminologie utilisée par le Code général des collectivités territoriales, c'est à dire un document obligatoire.*

*Pour lancer notre débat, une présentation pour faire ressortir l'essentiel du rapport et peut-être ajouter quelques compléments d'information qui pourraient être utiles pour notre analyse de la situation financière de la commune.*

*Un cadre contraint : 2016-2020, ce qu'on peut appeler, je pense, un cadre très contraint à deux niveaux.*

Comme tout le monde le sait, il y a des difficultés nationales qui pèsent sur les finances communales, au fond c'est une sortie très difficile de la crise de 2008. On pourrait d'ailleurs dire qu'on n'est pas vraiment sorti de la crise et qu'il y a une sorte de pérennisation de la crise qui, du coup, semble être une crise structurelle assez profonde qui trouble l'ensemble de l'activité économique et donc, aussi, les comptes publics. Deuxièmement, il y a l'action du gouvernement pour redresser les comptes publics qui passe par la baisse des dotations de l'État à notre collectivité. Ensuite, il y a l'aspect local, puisque nos lectures seront sûrement différentes – on vient de le constater – mais de notre point de vue, l'encours de la dette est trop fort et on peut parler d'un surendettement de la commune. Nous pensons que cet équipement, ici, est surdimensionné pour une commune de notre taille et a un impact assez important sur notre budget de fonctionnement. Si on voulait essayer de comprendre la crise et son impact, on pourrait regarder quelque chose que l'on a déjà regardé l'année dernière, c'est l'évolution de la population parce que c'est une question qui est directement liée à l'évolution des recettes de la commune. Tout le monde a en tête l'évolution démographique récente de la commune avec une perte assez importante de la population entre 1945 et 1991 et ensuite, à partir de 1991, un mouvement de croissance assez forte liée à l'installation de nouvelles familles sur la commune.

La population est restée en croissance sur notre commune jusqu'en 2009. La population du 1er janvier 2009 est devenue la population légale comme toujours 3 ans plus tard au 1er janvier. On constate qu'on est vraiment passé par un trou d'air notamment en 2010-2011, et quand on compare où nous en sommes aujourd'hui en terme de population en vigueur, c'est à dire où en était la commune en réalité au 1er janvier 2013, on constate qu'on dépasse à peine la population d'il y a 4 ans. Ça c'est une question importante et personne autour de la table n'a la réponse : quelle sera la tendance pour les années qui viennent ? C'est peut être le moment de rappeler que nous aurons un recensement l'année prochaine en 2017 dont on aura le résultats au milieu de l'année et le résultat du recensement avec des calculs aussi par rapport à l'évolution du bâti sur la commune, va donner lieu à la population au 1er janvier 2018, qui sera une statistique assez fiable car basée sur un recensement. Mais c'est un chiffre qui va entrer en vigueur trois ans plus tard, au 1er janvier 2021. A partir du moment où on aura le chiffre de 2018 basé sur le recensement, là on pourra bâtir des hypothèses sur l'évolution future de la population. Aujourd'hui, c'est trop tôt, il faut rester prudent étant donné ce que nous venons de vivre. Donc ça, c'est une partie de la population DGF.

L'autre partie, qui est un petit peu la force secrète de Plouguerneau parce que souvent les chiffres sont exprimés en ratios par rapport à la population INSEE et les résidents secondaires ne sont pas inclus dans la population INSEE, on constate une progression jusqu'en 2013 et encore une fois, un trou d'air sur 2014-2015 et actuellement, on est encore en baisse par rapport à 2013. Donc, c'est une autre tendance qu'il va falloir suivre de près pour voir si le nombre de résidents secondaires sur notre commune évolue positivement d'un point de vue fiscal.

La population DGF, c'est à dire la somme des deux populations que nous venons d'examiner, explique pourquoi il y a eu une certaine détérioration de certains ratios. La population DGF est en baisse et ça impacte les recettes. On espère avec une meilleure population INSEE que ça va se redresser un petit peu cette année.

Autre contexte national : nouvelle baisse des dotations -53 000 € par rapport à 2015 et quand on fait la somme des baisses on perd 702 000 €.

Là, on passe aux problèmes locaux avec la dette. On l'a dit tout à l'heure, c'est une annuité qui reste très importante jusqu'à 2018, avec un allègement simplement à partir de 2019. On a, à l'heure actuelle, une annuité qui est rigide et qui dépasse les 1,2 millions.

Voilà le cadre contraint.

3 orientations principales pour faire face à ce cadre contraint : on a opté pour la stabilité fiscale c'est à dire que les taux ne vont pas évoluer. Vous avez, dans le rapport, les taux qui sont en vigueur au niveau de la commune mais n'oubliez pas que sur la feuille d'impôts, il y a des taux qui sont déterminés ailleurs et notamment à la Communauté de communes. Pourquoi cette décision de garder constants les taux ? Avec le taux moyen pondéré qui prend en compte l'impôt ménages, la taxe d'habitation, l'impôt foncier et qui intègre aussi l'élément Communauté de communes, on voit tout de suite que nous avons des taux élevés. Ça, c'est une première raison pour ne pas les avoir augmentés, ils sont déjà élevés. Et quand on regarde le rendement, là c'est un rendement qui intègre la population DGF, on voit que le rendement est plutôt faible qui est une indication de l'absence de richesses sur la commune malgré la présence de résidences secondaires. C'est donc une deuxième raison pour essayer de faire en sorte que la pression fiscale n'augmente pas sur Plouguerneau. Voilà pour ce premier choix.

Deuxième choix, deuxième orientation, geler les dépenses de fonctionnement en 2016 et aussi en 2017. Si on intègre une hypothèse d'inflation de 1%, les dépenses réelles vont baisser de 1% en 2016 et 2017 et cela malgré des tendances structurelles qui poussent à la hausse, la loi de finances qui compte un certain nombre de mesures qui vont augmenter la masse salariale et nous avons aussi des partenaires extérieurs, comme le service incendie départemental, dont la contribution augmente régulièrement. C'est face à ces tendances haussières qu'il faut parvenir à un gel global. Pourquoi geler ? Parce qu'on veut défendre, comme l'année dernière, notre CAF et aussi ne pas prendre des décisions radicales cette année sachant qu'il y a une grande incertitude autour de l'avenir des finances publiques notamment liée à la réforme de la dotation globale de

fonctionnement. Et s'il faut prendre des mesures, il faudra les prendre quand on aura connaissance de cette réforme. Tout le monde connaît le statut actuel, c'était sur le point d'être mis en vigueur, ça a été voté et ensuite, la mise en place, repoussée d'un an. J'espère qu'on aura, à partir du mois d'avril avec la stabilisation de la carte d'intercommunalité, des nouvelles concernant l'avenir de cette réforme qui va nous donner un peu plus de lisibilité par rapport à comment il faut agir.

Troisième orientation : faire face aux urgences. La première est la remise en état d'un patrimoine qu'on peut décrire comme étant, je pense, délaissé. Voici une petite liste de ce qui nous semble problématique par rapport à notre patrimoine : on a du retard sur l'accessibilité ; on a une école qui est surpeuplée, il y a trop d'élèves ce qui est un facteur de bruit important et désagréable et pour les élèves et pour le personnel ; tout le monde connaît l'état de la maison communale ; la Mairie, c'est un très vieux projet qui avait été pointé en 2008 avec 428 000 € de travaux de rénovation et ce besoin de rénovation devient vraiment très pressant ; la salle Owen Morvan, on a un très joli sol mais parfois le sol est mouillé et on a besoin d'intervenir sur le toit. Ces urgences, et on va le voir pour la salle Jean Tanguy, peuvent nous obliger, ce n'est pas à 100 % sûr, à emprunter modestement cette année.

L'autre urgence et l'autre dimension de la dette et du désendettement, c'est la poursuite du désendettement et cela implique que même si l'on emprunte un peu, il faut emprunter nettement moins que le capital que l'on va rembourser pour que la pente soit toujours dans la bonne direction.

Quelques perspectives avec ces orientations : comment les grandes masses vont évoluer sur cette période 2016-2020 ? Voilà nos prévisions en terme d'évolution des dépenses de fonctionnement. Pas de changement de structure dans les budgets (pas de création de budgets annexes) donc on pourra les comparer directement cette fois-ci. Deux années sans progression et ensuite, une lente progression à partir de 2018.

Prévisions de recettes de fonctionnement : on pense, avec ces histoires d'entrées et de sorties dans les sphères d'imposition, que malgré une revalorisation par le gouvernement de 1% des bases, on aura des impôts ménages au même niveau qu'en 2015. Il y a un grand niveau de confusion au niveau de l'État. On a reçu un courrier en début de semaine, un courrier assez inhabituel de la Direction départementale des finances, qui nous annonçait qu'ils ne pouvaient pas nous fournir des parts exactes cette année. Il peut y avoir 2 % de marge d'erreur. On a eu une communication informelle des bases hier matin et il semblerait que ces chiffres qui ont été calculés par Yann LE MEUR, que vous avez vu l'année dernière, sont assez fiables. Quand on regarde les produits de fonctionnement, on voit la situation difficile de la commune et pourquoi on regrette d'avoir une annuité de la dette aussi élevée dans une situation qui, par ailleurs, est difficile.

On essaye de stabiliser l'investissement à un niveau qui permet de faire face aux urgences et aussi de reconduire les investissements qui sont incompressibles et qui sont nécessaires pour le maintien du patrimoine de la commune.

Pour cette année, les priorités hiérarchisées selon leur volume, il va falloir intervenir sur la salle Jean Tanguy pour le toit et le bardage, nous avons déjà décidé en Conseil municipal la dernière fois le lancement des travaux pour l'école du Petit prince qui vont se prolonger sur plusieurs années, voilà les cimetières qui reviennent mais cette fois-ci ça va être réalisé sur l'année, l'histoire des enrochements où l'on a une double dose budgétairement, les mises en accessibilité qui arrivent à une somme relativement importante, une acquisition (tout le monde voit la maison aux volets bleus), l'engagement de la Mairie auprès de la SNSM pour des raisons de sécurité et ensuite l'éclairage public et les armoires électriques, sujet sur lequel Pierre pourrait nous donner un complément d'information. En fait, il y a des investissements assez importants à faire de façon récurrente.

Voilà nos hypothèses, à l'heure actuelle, de recours à l'emprunt. Comme j'ai expliqué dans le rapport d'orientations 2016, cela sera selon le taux d'exécution. Si le taux d'exécution est très élevé, on sera obligé d'emprunter et si ce n'est pas le cas, il y a quand même des dossiers qui sont bloqués juridiquement, on arrivera à passer l'année et à faire ce qu'on a envie de faire sans emprunter.

Les chiffres pour les années suivantes : si on imagine qu'on emprunte comme nous venons de le voir, quel est l'impact sur l'encours de la dette ? L'encours continue de descendre mais un petit peu plus lentement. En terme d'annuité de la dette, on a la stabilité qu'on connaît avec un début de baisse en 2019. Et sur le ratio Klopfer, on a un cap difficile en 2016 et ensuite, on recommence avec notre trajectoire de base avec l'objectif de se rapprocher du seuil de sept ans.

J'espère que cela vous a apporté quelques clarifications par rapport au texte écrit.

L. Le Hir : Monsieur Le Maire, à plusieurs reprises vous aviez parlé de démocratie participative, de s'exprimer. Je trouve que l'échange que nous avons eu tout à l'heure sur les comptes administratifs, j'ai trouvé ça dur. Je tenais quand même à le dire. On vient d'évoquer deux dossiers juridiques qui sont en cours : le réaménagement foncier du Grouanec et l'Espace de loisirs sportifs. Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus, où en sont les procédures sur ces dossiers ? J'aime autant qu'on réponde à chaque question au fur et à mesure car quand on en pose plein, on a la réponse à deux ou trois et le reste est noyé donc j'ai ma petite liste et je vais aller question par question.

A. Lincoln : Sur le Grouanec, c'est au tribunal. On est tributaire du temps judiciaire. Et sur l'Espace de loisirs sportifs, on est à la recherche d'un accord amiable mais c'est un chantier qui a beaucoup dérapé, c'est très

difficile de rétablir véritablement ce qui s'est passé. On a changé, par ailleurs, d'avocat sur ce dossier et l'objectif est d'éviter le tribunal et d'arriver à un accord amiable.

L. Le Hir : Et donc, sur le réaménagement du Grouanec, il n'y a pas eu d'évolution du tout sur l'année 2015 ?

A. Lincoln : Non, malheureusement.

L. Le Hir : Page 7 du document que l'on a eu dans notre dossier, à mi-page vous dites : « En 2016, les mêmes crédits seront ouverts sur la ligne « charges de personnel » qu'en 2015 ». Donc, vous allez ouvrir les mêmes crédits que le budget 2015 ou que le CA 2015 ?

A. Lincoln : Il s'agit du budget.

L. Le Hir : Je voulais être sûre d'avoir bien compris. Page 8, on parle, à peu près aussi à mi-page, de reprofilage de la dette, qu'est-ce que vous entendez par ça ?

A. Lincoln : Du plan d'extinction de la dette mais les personnes avec qui on travaille, Ressources consultants finance, trouvent que le profil n'est pas bon. Ça veut dire, comme je le dis dans le rapport, que la courbe est trop saccadée. Il y a des plateaux où rien ne change. Idéalement, ce serait bien d'avoir un plan d'extinction de la dette beaucoup plus lissé avec une courbe beaucoup plus régulière.

L. Le Hir : Donc, c'est un réaménagement de la dette que vous allez faire ?

A. Lincoln : On est en consultation avec Ressources consultants finance sur cette question et il n'est pas impossible qu'on explore ce qui serait possible, par exemple avec le Crédit agricole, pour avoir un profil un peu moins saccadé que ce qu'on voit avec des pentes qui changent tout le temps. L'idéal, ce serait d'avoir une pente beaucoup plus continue.

L. Le Hir : C'est sur l'annuité ou sur la dette en elle-même que vous voulez faire un reprofilage ?

A. Lincoln : L'objectif serait d'avoir une annuité qui évolue plus régulièrement.

L. Le Hir : D'accord, sur l'annuité. Page 10, dans les hypothèses de recettes, vous annoncez 163 000 € en cession...

A. Lincoln : On est en consultation avec Armorique Habitat qui est venu vers nous. Comme tu le sais, il y a pas mal de logements sociaux sur la commune gérés par Armorique Habitat. Ils veulent lancer un nouveau programme d'accession à la propriété et à l'heure actuelle, la Mairie est toujours propriétaire du foncier. Donc, ils souhaitent racheter le foncier pour ensuite proposer aux locataires l'accession sans que l'accession soit en quoi que ce soit obligatoire.

L. Le Hir : Je me suis déjà exprimée avec Elisabeth par rapport à ce sujet-là et les risques qu'il pouvait y avoir pour certaines populations qui habitent dans ces maisons, de se voir proposer des habitations qui ont déjà un certain âge. Et ça s'est vu dans d'autres communes où c'était intéressant pour elles d'acheter, elles ont eu le sentiment de faire une bonne affaire en achetant ces logements qui avaient déjà bien vécu mais elles se sont retrouvées avec des frais à faire sur ces maisons et elles se sont retrouvées des fois dans des difficultés. Je comprends tout à fait le principe mais il faudra quand même être vigilant par rapport aux populations qui sont dans ces maisons-là.

A. Lincoln : Comme tu le sais, on les a rencontrés récemment dans le cadre des travaux sur le lotissement écologique. Je pense qu'il y a un rapport de confiance et on prendra note de ces observations dans le dialogue avec eux sur ce sujet.

E. Tinevez : Je redis ce qu'on a pu échanger, c'est qu'il n'y a aucune obligation d'achat pour les personnes. Pour avoir vu d'autres opérations dans d'autres communes, c'est très partagé en général, il y a vraiment des gens qui choisissent d'acheter et des gens qui choisissent de ne pas acheter. Par rapport aux premières opérations quand ça a commencé, en 1996-1998 à peu près, les gens qui ont acheté à l'époque, c'était un peu complexe, souvent dans des lieux pas très intéressants, pas très attractifs. Aujourd'hui, c'est vraiment une autre politique des OPHLM avec une politique de renouvellement parce que leurs moyens de financement des opérations a évolué. Après, je ne connais pas ces logements précisément. Les travaux d'Audrey sur tout ce qui est incitation à faire des bilans énergétiques des domiciles pourront aider ces personnes-là.

L. Le Hir : Au niveau du plan pluriannuel que vous aviez annoncé, et par rapport aux dépenses d'investissement qui se précisent sur l'année 2016, il y a des choses qui ont été avancées ou d'autres qui ont été reculées, notamment l'abri SNSM qui était prévu plutôt en fin de mandat et qui arrive là, donc je voulais savoir ce qui avait motivé le fait d'avancer ces travaux.

M. Le Maire : C'est un abri qui menace de s'envoler à la première tempête venue, simplement. La première question qui s'est posée, c'est de savoir si on pouvait s'en passer. D'après les informations, qui ne sont pas seulement celles de la SNSM de Plouguerneau mais aussi des autorités départementales, cet abri nécessite d'être maintenu et si on ne fait rien, on risque de ne plus en avoir. Et si jamais, par malheur, il arrivait quelque chose au large, je pense qu'on n'hésiterait pas à revenir vers la Mairie et à engager sa responsabilité.

L. Le Hir : Page 14, sur la zone du Hellez, on parle d'un transfert de ce budget à la CCPA à partir du 1er janvier 2017. Il me semble que c'est une question que j'ai posée en Conseil municipal, mais je n'ai pas retrouvé dans lequel. J'avais évoqué cette possibilité et vous aviez répondu que ça n'était pas à l'ordre du jour, donc je voulais comprendre ce qui a fait ce changement ? Je pense que c'était un Conseil municipal à peu près dans le milieu de l'année dernière mais je n'ai pas retrouvé.

A. Lincoln : Ça m'étonne parce que c'est la loi NOTRe qui impose cela, c'est une obligation légale. C'est un transfert obligatoire, ce n'est même pas un choix de la CCPA. C'est la loi.

- M. Le Maire** : Et qu'on ait pu répondre à ce moment-là que ça n'était pas à l'ordre du jour, ce n'est pas étonnant parce que voilà bien un sujet sur lequel on a navigué un peu à vue.
- L. Le Hir** : Je pense que c'était un moment où Christian CALVEZ était intervenu pour une discussion donc c'est peut être pour cela qu'on ne le retrouve pas dans les rapports parce qu'on n'avait pas forcément écrit tout ce qui s'était dit avant le Conseil municipal. J'avais posé la question, est-ce qu'il y avait une volonté de transférer vers la CCPA ? Si c'est la loi NOTRe qui l'impose...
- M. Le Maire** : J'ajouterais autre chose : indépendamment du fait qu'on n'ait pas d'autre choix que de transférer à la CCPA le 1er janvier 2017, ce qui est important pour nous, c'est de garder la main et ça va se faire avec Bernard GIBERGUES, avec les collègues de la CCPA parce qu'il y a de réels enjeux pour la commune.
- L. Le Hir** : Lors du débat d'orientations budgétaires l'année dernière, on avait évoqué un Comité technique qui avait été mis en place avec les différents DGS des 13 communes de la CCPA, avec 4 thématiques qui devaient avancer et donc, je voulais avoir la conclusion de ce Comité technique et savoir ce qui y a été dit sur ces 4 thèmes et quel est l'aboutissement de ces réunions ?
- M. Le Maire** : Sur ce sujet-là, rien de tel que de s'adresser directement aux DGS. Ça s'inscrit dans le projet de mutualisation de la CCPA. Le travail avance. Peut être quelques mots là-dessus Maïa ?
- M. Wolff** : De mémoire, le dernier Comité de pilotage s'était réuni début février, sur la mutualisation, avec l'ensemble des DGS et Maires des 13 communes, mais nous avons été obligés de quitter cette réunion avant la fin et je ne sais pas comment ont tourné les débats. On se retrouve à nouveau demain matin avec les 13 DGS et on en saura à ce moment-là peut-être un petit peu plus mais disons que, pour l'instant, nous avons travaillé sur des propositions, sur ce qui pouvait être envisagé en prenant ces thématiques et en essayant de les affiner un petit peu pour pouvoir faire cette proposition ensuite aux Maires de la CCPA.
- L. Le Hir** : Donc la première réunion depuis le DOB 2015 n'a eu lieu qu'en janvier ?
- M. Wolff** : Là, pour le coup, je ne peux pas vous répondre.
- A. Lincoln** : Il y a eu la mise en place d'un groupe technique qui s'est réuni régulièrement. Dans un premier temps, c'était Solenn qui nous représentait. Le calendrier à l'heure actuelle, c'est d'essayer d'arriver à un schéma de mutualisation au mois de juillet, et c'est peut être l'occasion de dire, parce que je ne pense pas que j'ai eu l'occasion de le dire aux collègues, que la CCPA va organiser un séminaire pour l'ensemble des adjoints des 13 municipalités le samedi 9 avril où le sujet sera comment articuler la mutualisation et le transfert des compétences. C'est un sujet énorme. Je pense que sur un certain nombre de points, on peut dire qu'il y a un consensus en terme de mutualisation, par exemple les politiques d'achat, etc. Mais la question à l'heure actuelle c'est est-ce qu'on va pouvoir avancer avec une sorte de géométrie variable sur des points qui sont moins consensuels mais où il y a néanmoins un certain nombre de communes qui souhaitent avancer.
- L. Le Hir** : Du coup, la dernière remarque que je ferai, on a largement évoqué l'endettement de la commune, sa capacité à pouvoir rembourser ses prêts, presque 11 millions qu'il reste à rembourser et donc, voir dans ce DOB qu'on est presque prêt à faire de nouveaux prêts, ça surprend.
- M. Le Maire** : Je ne sais pas quoi répondre à ça. Je viens d'évoquer la double voire la triple dette. Je n'ai pas parlé de tout un tas de domaines, 3-4 dettes, qui coûtent extrêmement cher à la commune donc soit on considère qu'on ne fait rien, c'est un choix, soit on considère que malgré la situation de contraintes que nous vivons, on avance quand même. Je ne sais pas que dire de plus.
- A. Romey** : Je voulais revenir sur la zone du Hellez. Lors du dernier Conseil municipal, Yannick BIGOUIN nous a dit que des entreprises étaient impatientes de s'installer. Je voulais savoir si vous avez déjà pris une décision sur la viabilisation et le prix de vente des terrains, les deux étant liés d'ailleurs ? Et si oui, est-ce que ce sera fait avant le transfert du budget à la CCPA au 1er janvier 2017. Première question...
- A. Lincoln** : On a, à l'heure actuelle, un permis d'aménagement pour 4 parcelles je crois. Le nouveau projet n'est plus que de 3 parcelles. Les réunions ont déjà eu lieu pour parler avec le maître d'œuvre sur le nouveau projet et il est en phase de calcul et il va nous présenter rapidement, je pense, un nouveau projet de permis d'aménagement. Mais tu as tout à fait raison de pointer que les échéances sont extrêmement rapprochées. Ce soir, tout ce qu'on peut faire, c'est de réaffirmer que nous allons essayer d'aller le plus vite possible sur ce dossier mais on est déjà à 10 mois du transfert de compétences. Mais, en même temps, il faut ajouter que, comme l'ensemble des communes en rapport avec notre Communauté de communes, il y a le dialogue et si jamais l'opération n'est pas terminée lors du transfert, les intentions de la commune, je pense, seront prises en compte par la Communauté de communes.
- A. Romey** : Je note donc que si on passe de 4 parcelles à 3, ça aura sans doute une incidence sur le prix de vente au m<sup>2</sup> ? La viabilisation pourrait revenir moins chère ?
- A. Lincoln** : Tout à fait.
- A. Romey** : Alors deuxième question. Je vais en remettre une couche sur la salle Armorica. Tout le monde a vu dans le compte administratif que la vente des produits représentait environ 27 000 €, que les charges à caractère général représentent l'équivalent de 400 000 €. Si on met les deux l'un en face de l'autre, on dit qu'il y a quand même un gros problème. Le budget a avancé une subvention pour l'équilibre du budget de l'Armorica de 360 000 € l'année dernière. Ça va sans doute être à peu près pareil cette année, on n'y échappera pas. Mais il y a peut être un travail à faire sur le programme de la salle Armorica de telle manière que la vente des produits puisse rapporter un peu plus d'argent.

M. Le Maire : Complètement d'accord sur le coût qu'on constate tous. Il y a sûrement un travail à faire du point de vue du programme et il est possible qu'il y ait encore autre chose à faire et ça fait partie bien évidemment des chantiers prioritaires. Maintenant, on a un an et demi de fonctionnement donc on a une bonne visibilité des coûts et sur les pistes de progrès, il faut qu'on avance en effet et pas uniquement sur la programmation.

A. Lincoln : L'autre aspect important ce sont nos rapports contractuels avec certains partenaires. On est en phase de discussion et de négociation avec eux parce que là, il y a eu une phase de lancement de la salle sur une certaine base qui avait déjà été négociée lors notre arrivée. C'est une façon de faire qui nous protégeait dans un premier temps contre des dépenses très fortes. Quand on pense que le concert de Denez PRIGENT de l'autre soir, le prix pour l'artiste si nous, nous avons pris le contrat, aurait été de 12 000 € et le prix pour Quai Ouest était de 11 000 €. Il faut être sûr de son coup. Là je pense, étant donné que la salle a déjà une histoire, on peut être plus sûr de notre coup et l'absence de recettes est en partie liée au type de contrat qu'on avait avec Quai Ouest. Avec un changement de type de contrat, on peut avoir beaucoup plus de recettes même si en même temps on assume plus directement les dépenses. Et dernier point, en termes de préparation budgétaire et cadrage de l'activité, ensemble avec la directrice, on est en train de stabiliser le niveau d'activité et de programmation pour essayer d'avoir le bon mix en termes de programmation, demandes et présences aux spectacles.

A. Romey : J'ai encore deux questions. En ce qui concerne la voirie, il y a en gros un investissement de 100 000 € qui a été fait en 2015. C'est vrai qu'il y a eu l'achat d'une machine point-à-temps pour un peu plus de 80 000 € qui permet de ne faire que des rustines. Pendant ce temps-là, il y a quand même une partie du réseau qui se dégrade, qui ne peut pas être réparé directement avec la machine point-à-temps. Il sera certainement obligatoire de penser à une augmentation de l'investissement du budget voirie dès que ce sera possible.

P. Appriou : C'est vrai que les routes se dégradent. On l'entend tous les jours, des plaintes arrivent. Ceci étant, il faut savoir qu'une partie des dégradations sont dues à des travaux d'enfouissement des réseaux secs qui ont eu lieu par ERDF. Ça a fortement dégradé les routes. La commune, comme d'habitude, a été tenue responsable de ces dégradations bien sûr donc on a mis INEO en demeure de refaire la chaussée mais avec le temps pluvieux que l'on a, ça n'est pas idéal bien évidemment. Donc dès l'instant où le temps le permettra, le point-à-temps travaillera à plein temps cette fois-là et on espère avoir des routes à peu près correctes. Ceci étant, je suis tout à fait d'accord avec ton analyse en disant que le point-à-temps, ça a l'avantage, si on le passe souvent, d'avoir des routes correctes mais ça exige de le passer souvent donc ça a un coût également. Donc, il va falloir faire l'étude du coût point-à-temps tous les ans avec une réfection bitume des routes. Il est bien évident que pour l'instant, on n'a pas programmé, en 2016, de travaux sous-traités par une entreprise avec du bitume. On y reviendra dans les années à venir dès l'instant où l'on aura les moyens financiers de le faire.

A. Romey : J'avais une dernière question. Dans les recettes d'investissement, vous avez signalé 180 k€ de fonds de compensation de la TVA, est-ce que vous avez tenu compte du fait que l'assiette TVA prend également en compte maintenant certains frais d'entretien en particulier la voirie par exemple ?

A. Lincoln : Il y a une réponse technique à ça. Ça a été décalé d'un an parce qu'en fait là, l'assiette TVA concerne 2015 et les nouvelles dispositions sont en effet par rapport aux dépenses qui commencent en janvier 2016, donc ça va impacter 2017 et pas 2016, hélas. Par contre, et ça c'est une bonne nouvelle, le gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement local. D'ailleurs, j'ai reçu ce matin un mail nous rappelant le fait et nous demandant de remonter les projets le plus rapidement possible. En terme de subvention, on espère que l'on aura le soutien de l'État sur la salle Jean Tanguy. Il s'agit de travaux qui seront vraiment démarrés en 2016 parce que l'objectif du gouvernement est de relancer l'investissement.

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.1.1.	<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016</b>
-------------------------------------	--

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT relatif au débat d'orientations budgétaires (DOB).

Lors du DOB, le maire doit présenter "un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette".

Ce rapport doit être débattu au sein du conseil municipal et donner lieu à délibération.

Aussi conformément à ces nouvelles dispositions, un rapport sur les orientations budgétaires 2016 est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Monsieur le maire demande au conseil municipal :

- de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu
- de voter le rapport d'orientations budgétaires

**Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

**Nomenclature ACTES**  
**7.1.5.**

**RÉGIES MUNICIPALES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**DÉSIGNATION DES USAGERS QUALIFIÉS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2221-14 alinéa 1er, lequel précise que « les régies dotées de la seule autonomie financière [...] sont administrées, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et un Directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du Maire » ;

Vu les délibérations en date du 17 septembre 2015 portant création des Régies municipales de l'eau et de l'assainissement collectif et désignant les membres du Conseil d'Exploitation;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les usagers qualifiés du conseil d'exploitation de la régie ;

Considérant la 1ère réunion de mise en place dudit conseil d'exploitation et la proposition de désigner Messieurs Lucien BRETON et Arnaud VELLY, représentants d'usagers qualifiés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;

Après avis favorable de la commissions travaux – cadre de vie – environnement du 24/02/2016, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré de nommer au conseil d'exploitation des régies municipales de l'Eau et de l'Assainissement :

- Monsieur Lucien BRETON et Monsieur Arnaud VELLY en tant que représentants d'usagers qualifiés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)**

*P. Appriou : Pour votre information, la première réunion de ce Conseil d'exploitation devrait avoir lieu le 16 mars. Les membres en auront confirmation dans les jours à venir.*

**Nomenclature ACTES**  
**8.2.4.a**

**CONVENTION ET AVENANT AU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) PORTANT SUR LA MODIFICATION DES HORAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES À LA RENTRÉE 2016**

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la commune a été validé en Juin 2014 et co-signé par le Maire, le Préfet, l'Inspectrice d'Académie et le Directeur de la CAF le 9 juillet 2014.

Il définit pour 3 ans (2014-2017) la nouvelle organisation des temps scolaires et péri-scolaires au sein des écoles publiques de Plouguerneau, en lien avec la réforme des rythmes scolaires.

L'évaluation des temps d'activités périscolaires, réalisée en juin 2015 à l'issue de la première année de fonctionnement, a permis de conforter la qualité du service proposé mais a fait apparaître plusieurs points de vigilance afin d'améliorer le projet.

Le Groupe de Travail sur les Rythmes scolaires (GTRS) assure le pilotage de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur la commune depuis 2013. Ses membres ont travaillé sur une nouvelle organisation à mettre en place à la rentrée scolaire 2016 afin de tenir compte du résultat de l'évaluation, mais aussi d'optimiser et de pérenniser le fonctionnement des temps d'activités périscolaires.

La proposition de modification du PEDT est décrite dans l'avenant joint à la présente délibération. La convention annexée à la présente délibération a vocation, à la demande des instances académiques, à encadrer le PEDT signé en 2014. Ce dernier lui sera d'ailleurs annexé.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse-sports du 24 février 2016, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes de la convention et de l'avenant à la convention PEDT annexés à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'avenant à la convention PEDT à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Annexes :

1. PEDT 2014-2017
2. Convention 2014-2017
3. Avenant à la convention

L. Gourlay : Juste une demande de renseignements s'il vous plaît. L'adresse de la Mairie, c'est 9 ou 12 rue du verger ? Sur la convention, c'est marqué 9. Sur le site de la Mairie, c'est marqué 12.

M. Le Maire : Il faudra rectifier, c'est 12.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>8.2.4.b</b>	<b>CONVENTION RELATIVE À LA COORDINATION INTERCOMMUNALE</b> <b>ENFANCE-JEUNESSE</b>
---	--

Un diagnostic, commandité par la CCPA, a été réalisé en 2011 par le cabinet CERISE sur l'offre de service et les besoins en matière d'enfance-jeunesse à l'échelle communautaire.

Positif en ce qui concerne la répartition et la qualité des services proposés, le principal point faible identifié par ce diagnostic avait trait à un manque de coordination des-dits services à l'échelle communautaire.

La réflexion qui s'est poursuivie entre 11 des 13 communes concernées a abouti à la proposition de mise en place, sur 2013 et 2014, d'une mission de coordination intercommunale des actions et services destinés aux 0-17 ans résidant sur les 11 communes. Portée par la commune de Plabennec, cette convention a été prolongée par voie d'avenant pour l'année 2015.

Le portage de ce projet est désormais assuré par la commune de Landéda. Le projet de convention ci-joint détaille précisément les missions de ce coordinateur et les modalités de participation financière des communes partenaires dont Plouguerneau fait partie.

Sur un coût annuel de 55 000 €, la CAF interviendra à hauteur de 23.207,74€, la CCPA maintien son niveau d'aide à 18.000 € et les communes partenaires se répartiront le reste à charge (13792,26 €) au prorata de leur population et de leur nombre d'enfants de 0 à 17 ans, soit une participation prévisionnelle pour la commune de Plouguerneau de 1.020,53 € à verser au mois de mars 2016, puis 2017. Une régularisation en plus ou moins value sera réalisée en fonction du bilan établi à l'issue des deux années de coordination.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse et sports du 24 février 2016, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'approuver les modalités de participation financière de la commune de Plouguerneau au financement de l'opération de coordination intercommunale décrites dans la convention,
- d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : convention « coordination intercommunale enfance-jeunesse »

M. Le Maire : Un poste important pour la Mairie de Plouguerneau. Ça fait débat aussi au sein de la Communauté de communes puisque ce n'est pas une compétence de la Communauté de communes. Cette coordination est vraiment très, très importante. Il y a beaucoup d'incidences sur les dynamiques des politiques enfance-jeunesse sur l'ensemble du territoire.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)**

**Nomenclature ACTES**  
**8.2.5**

**CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION LES ANCOLIES**

*M. Le Maire* : Avant de vous proposer d'intégrer ce point-là à l'ordre du jour, quelques éclairages sur les raisons pour lesquelles on a souhaité l'intégrer. Il y a eu un vrai débat entre nous, de tensions entre le respect des procédures et puis, ce que pouvait signifier un report du point de vue de ses conséquences pour l'association. On a jugé qu'on n'était pas là dans une situation de délit démocratique puisque ce sujet avait été traité aussi dans le cadre du CCAS avec une représentation de l'ensemble des majorités et minorités.

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal, M le Maire propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur le dossier ci-après :

**Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 5 abstentions (L. GOURLAY – L. LE HIR – J.R. DANIEL - P. APPRIOU – A. ROMÉY)**

Un jardin partagé est un lieu situé sur une parcelle gérée collectivement. Ouvert sur un quartier, il permet de réinventer les rapports entre voisins, facilite les rencontres entre les générations et les cultures, favorise les échanges, les savoirs, et cultive l'esprit de solidarité.

Un jardin partagé permet aussi de remplir une fonction éducative en sensibilisant les enfants et les adultes à la vie naturelle.

L'association « les Ancolies », dont le siège social est situé 12 rue du Verger à Plouguerneau, a pour but la création et l'animation d'un jardin au naturel dans la commune de Plouguerneau. Ses objectifs sont de favoriser le lien social, intergénérationnel et inter-quartier et de cultiver un jardin en commun.

Dans ce cadre, l'association « Les Ancolies » a fait part de son souhait d'assurer la gestion d'une parcelle appartenant au CCAS sise rue du Tréménac'h, d'une superficie de 1 160 m<sup>2</sup>.

Cette mise à disposition d'une durée maximale de cinq ans, est consentie à titre gratuit conformément à l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu du caractère non lucratif de l'activité de l'association et du fait que la gestion de cet équipement satisfait à l'intérêt général. Elle a pour but de permettre à l'association de mener sur ce terrain des activités de jardinage, des événements ludiques, pédagogiques et culturels en collaboration avec les habitants et les partenaires sociaux et éducatifs de la commune de Plouguerneau.

La convention, dans son article 4, prévoit l'intervention des services techniques communaux pour l'entretien de la haie qui borde le jardin mais aussi l'apport d'un soutien logistique et de conseil, voire d'une aide matérielle lorsque possible.

Après avis favorable du CCAS lors de son Conseil d'administration du 9 février 2016, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention conclue pour une durée de cinq ans.

**Annexe** : convention Ancolies – commune – CCAS

*L. Gourlay* : J'ai fait mes remarques en début de conseil. C'est vrai que lors de la commission on a évoqué beaucoup de points qu'on aurait bien aimé régler de façon plus précise. Je conçois qu'il y ait une urgence quelque part mais c'est commencé déjà, on l'a vu dans la presse, c'est commencé. La convention n'est pas signée encore donc on peut attendre peut-être les 27 jours qu'il reste puisque le prochain conseil est le 30 mars. Je ne vois pas ce que cela peut poser comme problème particulier. C'est peut être la solution pour éviter d'autres problèmes qui pourraient être engendrés par l'absence de précisions du règlement intérieur, par quelques petits manques dans la convention tout simplement. C'est pour sécuriser ce dossier-là.

*E. Tinevez* : S'il y a des questions, des demandes de précisions, si on a omis des choses sur la convention qui est assez consistante mais c'est possible, Lédie, tu avais vu autre chose ? En CCAS, on n'avait rien vu d'autre ?

L. Le Hir : Moi, j'ai pris position au niveau du CCAS. Je ne l'ai pas lue en détail comme Lydie l'a fait. Il y a eu un certain nombre de questions qu'elle a posées par rapport au fait qu'il y ait l'école à côté, qu'il y ait peut être des motoculteurs dedans, des bruits,...Enfin, il y a plein de petites choses, des explications qu'elle a demandées et des réponses qu'elle n'a pas eues. On n'est pas opposé du tout au principe. Je trouve très bien ce jardin partagé. Maintenant, si dans la convention ou dans le règlement, il y a des choses à préciser par rapport à l'endroit, par rapport à l'école qui est à côté, je pense qu'il faut y réfléchir.

L. Gourlay : Monsieur Appriou, en commission, vous-même vous aviez des interrogations auxquelles personne n'a pu répondre à l'heure actuelle...

P. Appriou : Le Maire l'a dit, nous avons eu un large débat en réunion de majorité. On n'était pas tous d'accord sur la délibération qui va être prise aujourd'hui. Personnellement, moi je m'abstiendrai sur cette délibération. Ce n'est pas parce que je suis réticent à la création de ce jardin partagé mais cette abstention relève simplement de la non prise en compte de la proposition de la commission Travaux-environnement-cadre de vie, qui avait été prise à l'unanimité des présents, sur un report de cette délibération afin de modifier un certain nombre de choses qui ne nous semblaient pas bien rédigées soit dans la délibération elle-même, soit dans la convention. Et cette convention méritait qu'on reprenne des détails peut être, mais des détails importants. La commission avait pris cette décision à la majorité. On n'avait pas suffisamment d'informations, en tout cas personnellement en tant que président de la commission, je n'avais pas suffisamment d'informations pour répondre aux questions légitimes des collègues, et donc je m'abstiendrai au cours de cette délibération.

I. Bloas Dewu : J'aimerais bien ajouter un mot à deux niveaux. Si vous avez peur de ce genre de choses, allez voir à Brest tout ce que l'association Vert le jardin a fait à Pontanezen, à proximité d'associations, à proximité de logements, dans des quartiers « difficiles » et allez voir comment ces jardins sont une réussite. Moi, je n'ai vraiment pas peur pour Plouguerneau. Ma deuxième remarque, c'est une remarque dans l'intérêt général de la France. Si on continue à vouloir mettre des règlements partout, à faire tout passer en Conseil municipal, à attendre 6 mois pour valider des trucs, on va tout bloquer. Pourquoi la moyenne d'âge dans cette salle – la personne la plus jeune dans cette salle ça doit être ma voisine ici – les autres, ils s'enfuient ! Une réunion comme la nôtre, même moi à plus de 50 ans je me dis « mais qu'est-ce qu'on est en train de faire ? ». On ne donne à personne envie de faire de la politique. A personne ! On est beaucoup trop procéduriers. A un moment, ici nous les gens de base, on a le pouvoir de dire « ça, c'est simple. Acceptons-le. C'est bon, ça passe ». Si après il y a des soucis, on peut aller voir les gens mais je ne crois pas qu'on va avoir vraiment de gros soucis. Sur différentes choses qu'on a vues ce soir, je pense qu'il faudrait qu'on simplifie. On râle sur l'État pour une simplification administrative, on râle sur l'Europe, j'en sais quelque chose, ce n'est pas pour rien que les agriculteurs sont dans la rue, c'est pour des choses comme ça, mais nous on ne fait pas mieux à notre niveau.

E. Tinevez : Merci Isabelle. Moi je tiens à dispo la convention. Vous allez le voir, il y en a quelques pages, en plus c'est blindé. C'est 5 ans maxi, c'est renouvelable tous les ans. Si vraiment il y a un problème on peut s'arrêter. Les écoles ne demandent que ça de travailler avec le jardin, le jardin est idéalement placé, l'accueil de jour, ils vont déjà jusqu'à la médiathèque à pied, ils vont pouvoir venir jusqu'au jardin, l'immeuble d'à côté, j'y connais des personnes âgées qui y vivent, ils sont contents de voir les enfants passer pour aller à l'école et maintenant, quand ils vont voir le jardin, ils vont avoir envie d'y aller. Isabelle a très bien parlé, j'ai rien à ajouter. Du bruit, il n'y en aura pas beaucoup plus qu'avant parce qu'avant on taillait les haies déjà. Ce qu'il y aura en plus, c'est retourner la terre. On a vu avec l'urbanisme, on a pris les plans de la commune dans tous les sens pour trouver le terrain le plus adapté. J'ai contacté l'école St Jo en premier, je suis allée voir les religieuses parce qu'elles habitaient là à l'époque. Tout le monde adhère, tout le monde soutient. Et je suis prête vraiment, posez-moi des questions parce qu'on a tellement échangé avec qu'eux...

C. Tanguy-Fégeant : Je me demandais où était le problème parce que Lédie et Jean-Robert ont l'air d'être d'accord sur ce projet enfin, tout le monde a l'air d'être d'accord, c'est juste sur la forme en fait je crois bien. Donc en fait, ta justification même ne sert à rien parce que tout le monde est ok, tout le monde trouve ça génial mais c'est juste sur la forme et donc oui, pourquoi ne pas la simplifier et au final, on est dans la minorité donc ça ne change pas grand chose.

L. Le Hir : Au-delà de ça, la question va quand même se poser, à quoi sert une commission si quand une commission prend une décision, quelque part on n'en a rien à faire ? Maintenant, il y a une solution. Peut être que Pierre Appriou n'était pas forcément tout au fait de ce qu'il y avait dans la convention, il aurait peut être fallu inviter Elisabeth à venir en parler. Je veux dire, il y a des solutions toutes simples. Quand on passe un dossier en commission, qu'on n'a pas forcément toutes les cartes en mains pour en discuter, il y a peut être des solutions toutes simples dans ce cadre-là. Quand une commission n'a pas eu les éléments nécessaires pour pouvoir prendre une décision, et venir par derrière dire « on la passe quand même en l'état » sans avoir pu en discuter, moi je trouve ça un petit peu étrange.

E. Tinevez : Ecoutez, je ne peux pas redire mieux que posez-moi vos questions. S'il y a des trucs qu'on a oubliés, demandez-moi ! J'essaierai d'y répondre et même je rajouterai si on a oublié quelque chose parce qu'on a possibilité, comme on l'a déjà fait, de rajouter une ligne, de modifier. Désolée sur la forme mais maintenant venons-en au fond, qu'est-ce qu'on a oublié ? Qu'est-ce qui cloche ?

A. Romey : Moi je voulais juste souligner un point. Il est marqué à l'article 4 que les services techniques de la commune peuvent intervenir pour apporter un soutien logistique et de conseil voire une aide matérielle lorsque

- ■ c'est possible. Je pense que ça vient quand même en contradiction avec le discours qui a été tenu aux associations il y a quelques jours puisqu'on leur a dit qu'il y aurait un peu pénurie de mise à disposition de personnel communal pour les événements qu'elles organiseraient.
- ■ M. Le Maire : Oui, même traitement que pour toutes les autres associations.
- ■ E. Tinevez : Ça reste marginal. Il y a eu une réunion déjà d'échanges et il y avait un jardinier qui était présent et il était à dispo pour apporter des conseils s'il souhaitait. Il se trouve que dans le lot, il y en a qui n'ont jamais mis les mains dans la terre, il y en a d'autres qui sont très expérimentés. Donc, le conseil, à mon avis, ils vont très peu le solliciter.
- ■ A. Romey : Mais on ne peut pas tenir deux discours différents aux associations.
- ■ M. Le Maire : Non, c'est le même.

**Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour – 6 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – J. HENNEBELLE - P. APPRIOU)**

Audrey COUSQUER quitte la séance à 23h34.

<b>Nomenclature ACTES</b> 8.3.1	<b>DÉNOMINATION DES RUES</b> MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DÉLIBÉRATION DU 22 MARS 2012
------------------------------------	---

- ■ Par délibération du 22 mars 2012, la commune de Plouguerneau a procédé à la dénomination des rues des secteurs agglomérés de son territoire.
- ■ La « rue de Treongar » est ainsi devenue la rue « Gorrekear » tandis qu'ont été créées les rues « Treongar » et « Treongar Nevez » (voir plan joint).
- ■ Les propriétaires de la « rue de Treongar » ont contacté la Mairie afin de conserver ce nom de rue.
- ■ Cette demande a été étudiée lors de la commission extra-municipale des noms de rues réunie le 28 janvier 2016. La commission, par 6 voix sur 12, s'est prononcée en faveur de cette demande.
- ■ VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ■ VU la délibération en date du 22 mars 2012 par laquelle la commune de Plouguerneau a procédé à la dénomination des rues des secteurs agglomérés de son territoire ;
- ■ CONSIDERANT que tout changement de nom de rue doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal,
- ■ Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement de nom de rue, à savoir que la rue « Gorrekear » redevienne « rue de Treongar ».
- ■ M. Le Maire : Alors c'est particulier puisque notre position de groupe, c'est de voter contre cette proposition et pour des raisons qui sont techniques. On est sur une unité de rues plutôt que de la segmenter. C'est assez cohérent par rapport au projet dans son ensemble.
- ■ M. P. Cabon : Ce qu'il y a, c'est que la commission, elle a voté.
- ■ M. Le Maire : C'est une commission consultative. On est obligé de passer en Conseil pour le changement des noms de rue. La commission, qui a un rôle consultatif, s'est exprimée sur ce sujet. Beaucoup de cas ont été étudiés avec un certain nombre de réponses favorables. Il y a eu un vrai et bon travail qui a été réalisé. Et sur ce point-là, malgré la proposition qui nous est faite, c'est le seul point sur lequel il y a discordance entre les propositions qui ont été faites dans le cadre de la consultation. Ce qu'on en pense, nous, c'est que cette proposition ne correspond pas au projet dans son ensemble d'un point de vue de l'unité, de la continuité des rues. Notre proposition c'est de voter contre.
- ■ L. Gourlay : Je me pose une question. Il y a eu effectivement d'autres dossiers qui ont été présentés lors de ce comité consultatif. Pourquoi il n'y a qu'une seule demande qui arrive en Conseil ? Pourquoi pas les autres ?
- ■ M. Le Maire : C'est parce qu'il s'agit d'un nom de rue, ce qui n'était pas le cas pour les autres dossiers.
- ■ L. Gourlay : De mémoire, certains dossiers changeaient de rue aussi puisque c'était des personnes qui se trouvaient sur des carrefours, à qui on avait attribué un nom de rue et qui demandaient l'autre. C'était un petit peu différent mais il y avait un changement de nom de rue également.
- ■ M. Le Maire : Non, en fait il y avait un jeu de bascule des boîtes aux lettres, on passait d'une rue à une autre et ça ne changeait pas le nom de la rue. C'est vrai que c'est un peu particulier comme démarche mais on ne voyait pas trop comment faire autrement. Comme dans toute proposition, tout choix, il y aura forcément des

